



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **2 mai 2016**

Délibération n° 2016-1178

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Neuville sur Saône - Genay - Vénissieux - Lyon 7° - Oullins - Pierre Bénite - Irigny - Vernaison - Solaize - Feyzin - Saint Fons**

objet : **Programme d'accompagnement, de prévention et de gestion des risques majeurs - Attribution de subventions à l'Institut des risques majeurs (IRMA) et à l'Association nationale des communes pour la maîtrise des risques technologiques majeurs (AMARIS) pour leurs programmes d'actions 2016**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Charles

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : **165**

Date de convocation du Conseil : **mardi 12 avril 2016**

Secrétaire élu : **Madame Elsa Michonneau**

Affiché le : **mercredi 4 mai 2016**

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Ljung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Boudot, Boumertit (pouvoir à Mme Picard), Fenech (pouvoir à M. Guillard), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mme Geoffroy (pouvoir à M. Gomez), M. Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 2 mai 2016**Délibération n° 2016-1178**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Programme d'accompagnement, de prévention et de gestion des risques majeurs - Attribution de subventions à l'Institut des risques majeurs (IRMA) et à l'Association nationale des communes pour la maîtrise des risques technologiques majeurs (AMARIS) pour leurs programmes d'actions 2016**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 avril 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le territoire de la Métropole de Lyon, qui concentre 1,3 million d'habitants, est exposé à plusieurs aléas technologiques, géologiques, sismiques ou hydrologiques. Ils concernent notamment l'inondation par débordement du Rhône, de la Saône ou de leurs affluents. À ces risques naturels, s'ajoutent les aléas technologiques, de natures variées, liés à la présence de nombreux établissements industriels, notamment classés Seveso, en particulier dans la Vallée de la Chimie au sud de Lyon.

Ce sont environ 20 % du territoire de la Métropole qui sont en zones inondables. 31 % des habitants de l'agglomération (soit 396 000 personnes) habitent dans une zone de risque inondation identifiée par les plans de prévention des risques naturels d'inondation (PPRNI) et 2 % de la population dans un secteur exposé à un risque industriel (31 000 habitants). Au total, 33 % des résidents de la Métropole sont exposés à au moins un de ces 2 risques.

Divers événements marquants de ces dernières années ont montré la vulnérabilité des populations et des équipements face aux risques majeurs et l'importance d'une préparation en amont. Un accident majeur d'origine industrielle ou naturelle peut provoquer une situation exceptionnelle qui doit être gérée rapidement par les acteurs locaux parfois sous contraintes (réseaux d'énergie ou de communication inopérants, intervention des secours différée, etc.).

Dans ce contexte, plusieurs communes de la Métropole ont exprimé leur souhait de mieux prendre en compte les risques majeurs sur leur périmètre. Cela peut se traduire dans des opérations concrètes comme la mise à jour de leur plan communal de sauvegarde (PCS) ou en testant leur dispositif de gestion de crise en conditions réelles lors d'exercices.

1° - Institut des risques majeurs (IRMA)

L'Institut des risques majeurs (IRMA), créé il y a plus de 25 ans, possède un savoir-faire et des ressources qui peuvent aider les communes de la Métropole à monter en compétences sur la prévention et la gestion des risques majeurs. Cette association a pour mission de développer tout particulièrement en Rhône-Alpes, mais aussi au niveau national, des actions :

- d'assistance technique aux territoires afin de contribuer à l'élaboration et à la réalisation de projets innovants favorisant l'intégration des risques naturels et technologiques dans les politiques locales de prévention,
- de transfert, de promotion et de diffusion des outils techniques et managériaux développés auprès des acteurs du territoire,

- de responsabilisation du grand public, des entreprises, des responsables et décideurs des autorités locales dans les domaines de la prévention des risques majeurs d'origine naturelle ou technologique.

Pour l'année 2016, l'IRMA sollicite une subvention auprès de la Métropole sur 2 actions qui bénéficieront au territoire métropolitain :

- soutien à la veille informationnelle permettant aux 59 communes ainsi qu'aux publics visés d'accéder à l'ensemble des produits documentaires et périodiques élaborés par l'association,
- assistance et mise en réseau des communes de la Métropole de Lyon en matière de gestion de crise, de culture du risque et de résilience des territoires.

Il est rappelé que l'IRMA bénéficie du soutien d'autres partenaires financiers : la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Auvergne Rhône-Alpes et Région Auvergne-Rhône-Alpes sur ces actions. Afin de compléter le financement, l'aide financière demandée auprès de la Métropole s'élève à 22 200 € soit environ 30 % du montant total prévisionnel de 73 339 €.

Il faut souligner que l'IRMA se plie à l'effort de diminution de budget demandé par la Métropole avec une aide 2016 en diminution de 6 % par rapport à l'année 2015 où le montant s'élevait à 23 600 €.

2° - Association nationale des communes pour la maîtrise des risques technologique majeurs (AMARIS)

Institués par la loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages, les plans de prévention des risques technologiques (PPRT) sont élaborés par l'État, en concertation avec les collectivités, les personnes et les organismes concernés par le risque. Seules les installations classées pour la protection de l'environnement soumises au régime d'autorisation avec servitudes sont concernées par l'élaboration des PPRT. 10 PPRT ont été prescrits sur le territoire de la Métropole. 9 ont d'ores et déjà été approuvés par arrêté préfectoral. Le dernier PPRT sur la Vallée de la Chimie sera approuvé au second semestre 2016.

Les PPRT ont des effets réglementaires sur l'urbanisation existante et future. A ce titre, ils créent une servitude qui s'impose au plan local de l'urbanisme et de l'habitat (PLU-H). Par ailleurs, les PPRT approuvés peuvent, le cas échéant, imposer diverses mesures :

- mesures supplémentaires de réductions des risques à la source que l'industriel générant les risques doit mettre en œuvre,
- mesures foncières mises en œuvre par la collectivité compétente en matière d'urbanisme,
- protection des logements selon les modalités de financement prévues par le code de l'environnement.

Les dispositifs d'accompagnement de ces mesures sont en cours de formalisation par l'État, en concertation avec les collectivités et les partenaires concernés tel que l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) sur le logement. En revanche, aucun dispositif n'est actuellement prévu par l'État pour l'accompagnement des activités industrielles et économiques existantes dans les périmètres de risques et impactées par les PPRT.

Dans ce contexte, de nombreuses collectivités ont exprimé leurs inquiétudes face aux risques d'abandons progressifs des zones d'activités soumises aux risques, et en corolaire, la crainte d'une perte d'attractivité économique pour nos territoires. Par ailleurs, l'exigence de sécurité et de protection des personnes travaillant sur ces territoires appelle de nombreuses questions sur la gestion des risques et leur prise en compte dans les projets de territoire.

L'Association nationale des communes pour la maîtrise des risques technologiques majeurs (AMARIS) a pris conscience de cette difficulté et a engagé depuis 2014 un programme de recherche-actions dénommé "RESIRISK" pour accompagner les collectivités confrontées à cette situation.

Le programme s'appuie sur des sites pilotes en France (Métropole, Communauté urbaine de Bordeaux, Arras, Ville de Salaise sur Sanne) et sur des échanges entre acteurs européens. Il tire bénéfice de l'expérience et de l'expertise partagées des parties prenantes de la gestion des risques industriels et des zones d'activités (collectivités, entreprises, services de l'État, partenaires économiques et consulaires).

Ce programme se caractérise par les objectifs suivants :

- co-construire avec les parties prenantes des outils techniques de référence (guides, fiches pratiques, référentiels) permettant d'aborder l'aménagement, le développement et l'adaptation des entreprises économiques en zones de risques technologiques,
- organiser une information pratique à destination des acteurs économiques, à travers l'exposé d'études de cas sur lesquels les collectivités pourront s'appuyer (modalités d'aménagement des zones économiques, dispositions constructives des bâtiments conformes aux objectifs de résistances et de confinement, création ou renouvellement des activités économiques et de commerces, etc.),
- former les techniciens des collectivités et les partenaires du projet, à une méthode de travail qui s'appuie sur l'identification des ressources mobilisables dans une optique de réduction de la vulnérabilité et dans une démarche de résilience,
- s'approprier les conditions réglementaires au niveau national (loi risque, amendement, ordonnance) et les règlements locaux fixés par les PPRT approuvés ou en cours d'élaboration,
- identifier les leviers d'action en matière de développement, d'aménagement paysager, de qualité du bâti, de composition urbaine, d'aménagement interne des locaux d'activité dans le but de sécuriser les personnes travaillant en zones de risques,
- développer des cas concrets d'aménagement et d'implantation de sites d'activités en zones de risques dans des conditions économiques acceptables.

Par délibération du Conseil n° 2014-0241 du 10 juillet 2014, la Communauté urbaine a apporté son soutien au programme RESIRISK à hauteur de 23 500 € pour initier la démarche en 2014 et 2015 sur 2 sites pilotes :

- le site du PPRT de Saint Genis Laval sur lequel une démarche d'animation territoriale a permis de rassembler autour d'ateliers thématiques les acteurs du territoire confrontés aux risques technologiques. La capitalisation de ce travail permettra d'apporter aux développeurs économiques, urbanistes, opérateurs fonciers, techniciens mais aussi aux acteurs économiques des outils opérationnels pour appréhender la gestion des risques technologiques dans leurs métiers,
- le site de l'aménagement de la future zone d'activités "En Champagne" à Genay, concerné par les prescriptions du PPRT approuvé en novembre 2014. L'accompagnement proposé par la démarche RESIRISK a permis de fixer les principales orientations d'aménagement de la future zone, et d'alimenter un guide des bonnes pratiques pour la prise en compte des risques technologiques.

Par ailleurs, 2 sessions à l'international ont été organisées dans le cadre de RESIRISK à Rotterdam et à Bâle, auxquelles la Métropole a pu participer et confronter ses expériences en matière de gestion des risques industriels à celles de nos voisins européens. L'ensemble du travail réalisé dans le cadre de RESIRISK a été présenté aux acteurs du territoire métropolitain concernés (élus, techniciens, acteurs économiques) lors d'un séminaire de restitution organisé sur le site de la Mission de la Vallée de la Chimie le 17 décembre 2015.

Pour l'année 2016, 2 sites d'études sur le territoire métropolitain sont proposés sur des thématiques nouvelles :

- le site de la Vallée de la Chimie, pour lequel le PPRT sera approuvé mi-2016 avec des enjeux économiques considérables : mesures foncières touchant des activités économiques, impacts du règlement sur les activités en place et sur les projets futurs. RESIRISK permettrait de préfigurer l'accompagnement nécessaire des acteurs économiques présents ou souhaitant s'implanter sur la Vallée de la Chimie en lien notamment avec les projets soutenus par la Mission Vallée de la Chimie et les Communes,
- le site du PPRT de Neuville-Genay et, plus particulièrement, de la zone industrielle (ZI) Nord. En lien avec les acteurs de ce territoire (collectivités, acteurs économiques, associations d'entreprises), RESIRISK permettrait de structurer un accompagnement des entreprises impactées par les risques technologiques : information sur les évolutions réglementaires, formations, échanges de bonnes pratiques sur la gestion des risques au sein des entreprises.

Il est rappelé que RESIRISK rassemble autour d'AMARIS de nombreux partenaires techniques et financiers : Ministère de l'écologie (direction générale de la prévention des risques), collectivités (Région Auvergne - Rhône-Alpes, Communauté urbaine de Bordeaux, Communauté de Communes de la Vallée du Garon, Ville de Salaise sur Sanne), experts (INERIS, CEREMA), la Caisse des dépôts et consignations (CDC), fédérations d'industriels et instituts de recherche et de formations (Ecole nationale des travaux publics de l'État, Sciences Po Lyon).

Le montant prévisionnel du programme 2016 est de 60 300 €, financé selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Charges (en €)		Produits (en €)	
charges de personnel	37 000	Etat ministère de l'écologie (DGPR)	17 000
services extérieurs	3 500	Métropole de Lyon	20 000
achats de fournitures	1 700	Caisse des dépôts et consignations (CDC)	10 000
déplacements, missions	2 300	Fédération des industriels	7 300
honoraires	12 400	participation AMARIS	6 000
documentation	600		
impression documentaire	2 800		
Total	60 300	Total	60 300

Compte-tenu des enjeux identifiés sur le site pilote de la Vallée de la Chimie, la subvention de fonctionnement sollicitée auprès de la Métropole est de 20 000 € (soit 33,1 % du coût total). Elle permettrait de poursuivre le développement et l'animation du programme RESIRISK sur une durée de 12 mois ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

Dans le "2° - Association nationale des communes pour la maîtrise des risques technologiques majeurs (AMARIS)" de l'exposé des motifs, il convient de lire :

"- le site de l'aménagement de la future zone d'activités "En Champagne" à Neuville sur Saône et Genay, etc."

au lieu de :

"- le site de l'aménagement de la future zone d'activités "En Champagne" à Genay, etc." ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - les modifications proposées par monsieur le rapporteur,
- b) - l'attribution de subventions de fonctionnement.

- de 20 000 € au profit de l'Association nationale des communes pour la maîtrise des risques technologiques majeurs (AMARIS) dans le cadre de la poursuite du programme de recherche-action RESIRISK pour l'année 2016,

- de 22 200 € au profit de l'Institut des risques majeurs (IRMA) dans le cadre de la poursuite de ses actions 2016 en matière de prévention et de gestion des risques majeurs ;

b) - les conventions à passer entre la Métropole de Lyon, l'association AMARIS et l'association IRMA définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Les montants à payer seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 6574 - fonction 78 - opération n° 0P26O2881.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 4 mai 2016.